

Juin 2009

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

## *Merci Gaston et heureuse retraite*

Après plus de trente-trois (33) années passées au service des citoyens et des citoyennes du village de Sainte-Pétronille, Gaston Lebel, notre directeur général, a décidé de tirer sa révérence en se prévalant d'une retraite bien méritée. Depuis qu'il a mis un terme à sa carrière au Ministère des affaires municipales, Gaston s'est consacré entièrement à la bonne gestion de notre municipalité. Tous vous diront qu'il ne comptait pas ses heures et qu'il était toujours accessible (souvent les soirs, les samedis ...et quelquefois les dimanches). Il a été le fidèle collaborateur de plusieurs administrations municipales qui ont certainement reconnu en lui une personne dotée d'un sens du devoir exemplaire. C'est un travailleur infatigable, toujours soucieux de répondre aux besoins des contribuables. Avec le temps, il était devenu le « maître » du village et tous les citoyens et les citoyennes le connaissaient personnellement.

Quand Gaston m'a appris qu'il avait décidé de prendre sa retraite, j'étais évidemment abasourdi, mais je comprenais sa détermination à vouloir profiter un peu plus de la vie avec Yolande. Je souhaitais cependant que la transition s'effectue de la meilleure façon possible. Il nous a tous facilité la tâche en acceptant, de bon gré, d'initier son successeur durant les prochains mois. Maintenant, le flambeau est passé à un nouveau directeur général, M. Robin Doré, et Gaston agit en soutien depuis trois semaines.

Lorsque je pense à toutes ces années de vie municipale à côtoyer Gaston, je ne peux m'empêcher de penser que j'ai été véritablement choyé d'avoir pu bénéficier de sa grande sagesse ainsi que de sa solide compétence en gestion municipale. Je parie que ces sentiments sont partagés par tous les maires, les conseillers et les employés du village qui ont œuvré aux côtés de Gaston au fil des trente-trois dernières années. Gaston est animé par de solides valeurs d'intégrité, d'équité, de rigueur, de dévouement et de sens des responsabilités.

Je profite de l'occasion pour remercier Patricia Couture de son travail efficace à titre de secrétaire de la municipalité. Patricia nous quitte pour occuper un poste régulier dans son champ professionnel : l'enseignement. Également, je souhaite la bienvenue à notre nouveau directeur général, Robin Doré.

Au nom de tous les conseillers et de toutes les conseillères du village et au nom de toute la population, **je veux dire un immense merci à notre ami Gaston et je lui souhaite une heureuse et longue retraite.**

*Jacques Grisé, maire*



## EN VRAC



### **Interdiction de stationner**

Veillez prendre note qu'il sera interdit de stationner son véhicule sur la rue Horatio-Walker à l'occasion des Grands Feux Loto-Québec les 25 et 29 juillet ainsi que les 1<sup>er</sup>, 5, 8 et 12 août 2009. Merci de votre collaboration!

### **Feux à découvert**

Nous vous rappelons que les feux à découvert dans un endroit privé sans autorisation sont prohibés, sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet. De plus, assurez-vous de ne pas déranger vos voisins avec votre fumée.

### **Nouvelles heures de la municipalité**

Veillez noter que les nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal sont les suivantes :

**Lundi au jeudi inclusivement de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30**

**Mercredi soir de 18 h 30 à 21 h 30**

## **AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 151

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification numéro 336 et intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151 afin de modifier le nombre de bâtiments principaux autorisés sur un terrain assujetti à la « Loi de Protection du territoire et des activités agricoles » ainsi que corriger certaines erreurs lors de la transcription des règlements # 151 et 299.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juillet 2009 à la mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie du lundi au jeudi inclusivement de 8 heures 30 minutes à midi et de 13 heures à 16 heures 30 minutes ainsi que le mercredi soir de 18 heures 30 minutes à 21 heures 30 minutes.
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Pétronille ce 23<sup>e</sup> jour de juin deux mille neuf.

*Robin Doré,*  
*Directeur-général/secrétaire-trésorier*

## **AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 151.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification numéro 337 et intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151 afin de fixer la marge de recul avant minimale pour un bâtiment principal dans la zone A-1.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juillet 2009 à la mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire ou son

représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie du lundi au jeudi inclusivement de 8 heures 30 minutes à midi et de 13 heures à 16 heures 30 minutes ainsi que le mercredi soir de 18 heures 30 minutes à 21 heures 30 minutes.
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Pétronille ce 23<sup>e</sup> jour de juin deux mille neuf.

*Robin Doré,*  
*Directeur-général/secrétaire-trésorier*

## **AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 151.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification numéro 338 et intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151 afin de corriger la liste des usages permis dans certaines zones à vocation dominante publique (PA-1 et PA-4).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juillet 2009 à la mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie du lundi au jeudi inclusivement de 8 heures 30 minutes à midi et de 13 heures à 16 heures 30 minutes ainsi que le mercredi soir de 18 heures 30 minutes à 21 heures 30 minutes.
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Pétronille ce 23<sup>e</sup> jour de juin deux mille neuf.

*Robin Doré,*  
*Directeur-général/secrétaire-trésorier*

## **AVIS PUBLIC**

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulée par monsieur Stéfan Bédard (lots # 178-P) 147, chemin du Bout-de-l'Île, Sainte-Pétronille. Ce lot est situé dans la zone R-5/S-1.

Cette demande a pour but d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal d'une superficie supérieure à celle autorisée par la réglementation (#151) soit de 2.05 mètres carrés.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 6 juillet 2009 à 20 heures à la mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille ce 23<sup>e</sup> jour de juin deux mille neuf.

*Robin Doré,*  
*Directeur-général/secrétaire-trésorier*

## **LA VITESSE N'A PAS SA PLACE À SAINTE-PÉTRONILLE**

Les besoins de la vie quotidienne semblent parfois se faire si nombreux et si pressants que nous sommes tentés d'appuyer sur le gaz afin de sauver quelques minutes. À quel coût? Les limites de vitesse imposées dans notre village tiennent compte de la présence dans les zones résidentielles de nombreux enfants s'adonnant au plaisir de l'amitié et des jeux en plein air! Dans ces quartiers, de nombreux citoyens prennent aussi un réel plaisir à marcher à tout moment de la journée – accompagnés de leur conjoint, de leurs enfants, de leur animal de compagnie, de leurs amis, poussant parfois bébé endormi dans sa poussette, ils savourent la paisible beauté de notre village, souvent la principale raison qui leur a fait choisir Sainte-Pétronille comme lieu de résidence. Aidez-vous à préserver notre qualité de vie champêtre mais aussi la sécurité de nos citoyens en respectant les limites de vitesse? À ce titre, voici quatre lois de la physique qui vous inciteront à ralentir <sup>1</sup>:

### **LA VITESSE AUGMENTE LA DISTANCE D'ARRÊT**

Plus la vitesse du véhicule est élevée, plus la distance qu'il parcourra durant ce temps sera longue. L'usure des freins et des pneus, le poids du véhicule ainsi que le mauvais état de la chaussée sont tous des éléments qui peuvent aussi contribuer à augmenter la distance de freinage.

### **LA VITESSE AUGMENTE LA VIOLENCE DES CHOCS**

Le corps humain supporte mal les chocs et les dommages qu'il subit lors d'une collision qui est liée à la vitesse du véhicule au moment de l'impact. À titre d'information...

Un choc à 50 km/h équivaut à une chute dans le vide du haut d'un édifice de 3 étages.

À 75 km/h, il équivaut à une chute d'un édifice de 7 étages.

À 100 km/h, on le compare à une chute de 12 étages.

Votre corps a ses limites!

### **LA VITESSE DIMINUE LE CHAMP DE VISION**

Selon les études, 90 % de l'information nécessaire à la conduite passe par la vue. Or, le champ de vision diminue au fur et à mesure que la vitesse augmente : plus on roule vite, plus notre champ de vision se rétrécit. Il passe de 180° à 1 km/h à 90° à 100 km/h.

### **LA VITESSE REDUIT L'ADHÉRENCE DES PNEUS**

C'est bien connu : plus la vitesse augmente, moins le véhicule colle à la route et plus grands sont les risques de dérapage.

Sensibilisés par des résidents inquiets pour la sécurité de leurs enfants, nous demanderons aux agents de la Sécurité du Québec de renforcer leur vigilance dans les zones sensibles et d'appliquer la loi afin de nous rappeler l'importance de la respecter en tout temps.

### **10 KM/H DE MOINS PEUVENT FAIRE TOUTE UNE DIFFÉRENCE<sup>2</sup>**

Voici un exemple concret des effets de la vitesse qui devrait vous faire réfléchir.

Un conducteur roulant à 50 km/h aperçoit un piéton... Il pourra réagir, freiner et s'arrêter à temps s'il en est éloigné d'au moins 31,2 mètres. Cela, avec un temps de réaction de 1,3 seconde, dans des conditions normales sur une chaussée sèche.

Reprenons le même exemple, mais avec 10 km/h de plus.

Si le piéton est toujours à 31,2 mètres lorsque l'automobiliste l'aperçoit en roulant alors à 60 km/h il freine, sa voiture ralentit mais, au moment du choc avec le piéton, il roule encore à 42 km/h. À cette vitesse, le piéton sera presque certainement invalide pour le reste de ses jours et peut-être même mort.

### **10 KM/H DE MOINS ET IL RENTRAIT CHEZ LUI INDEMNÉ...**

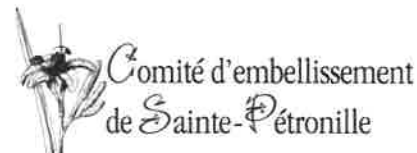
Quelques km/h de moins peuvent parfois faire la différence entre la vie et la mort. Les limites de vitesse et les signes d'arrêts visent à protéger la sécurité de nos citoyens. Nous vous demandons de les respecter rigoureusement.

*Esther Charron, conseillère*

<sup>1</sup> <http://toilejeunesse.centre-du-quebec.qc.ca/client/page1.asp?page=569&clef=272&clef2=123&saut=1>

<sup>2</sup> [http://www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/vitesse/ralentir/10km\\_h.php](http://www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/vitesse/ralentir/10km_h.php)

## *Un quai en mémoire... et en images!*



Pouvez-vous imaginer Sainte-Pétronille sans son quai? Ou ce qui en reste! Il a marqué l'histoire de l'Île d'Orléans, car à partir de 1855, il fournira aux agriculteurs un lien sûr et efficace avec le marché de Québec. Il déterminera aussi le destin du *bout de l'île* en y attirant les citoyens et en favorisant son peuplement qui conduira à la création de notre village, il y a 135 ans cette année.

### **La place du village**

Comme la configuration de notre municipalité, sorte d'éventail largement ouvert sur le fleuve, isolait l'église du cœur de ses activités, c'est le quai qui allait tenir lieu de place publique. D'autant plus que la présence d'une auberge, la proximité d'un parc d'amusement pour petits et grands et le va-et-vient des passagers, faisaient de ce secteur animé un point d'attraction et la destination privilégiée des promeneurs à la belle saison.

Mais la construction du *pont de fer* en 1935 et la dégradation d'un embarcadère peu à peu délaissé entraîneront au début des années 1980 le démantèlement de ses installations. L'espace amputé n'en constituait par moins l'un des plus beaux points d'observation sur Québec et ses alentours.

### **L'aménagement et le rajeunissement d'un site exceptionnel**

C'est pourquoi la municipalité, tout en réservant une aire respectable pour le stationnement public, se préoccupa du bien-être des piétons en disposant quelques bancs sur le pourtour de l'ancien quai et en camouflant en bacs à fleurs plutôt sommaires les gros blocs de ciment destinés à séparer les deux zones.

Une vingtaine d'années plus tard, le Comité d'embellissement, depuis quelque temps engagé dans la réalisation d'un programme d'aménagement des espaces publics, entreprit de rajeunir et de rendre plus accueillant ce site exceptionnel. Tout y passa : la pose d'un nouveau pavage et la reconfiguration des cases de stationnement, le remplacement des vieux bancs, la confection de bacs plus esthétiques dotés d'une ornementation florale renouvelée ainsi que la métamorphose de la vieille rambarde bancale. Le quai devenait plus convivial encore avec l'érection d'un élégant kiosque doté d'une table d'orientation. Enfin quelques panneaux d'interprétation venaient souligner l'importance et la dimension historique d'un lieu de mémoire.

### **La touche finale sur une note historique**

Un élément pourtant représentait une verrue à l'entrée du quai : la source d'alimentation électrique de fabrication des plus rudimentaires. Pour la camoufler, on l'a dissimulée à l'intérieur d'une sorte d'habitable. Ce dernier, à la fois fonctionnel et esthétique, est fait de deux demi-cylindres d'aluminium mobiles fixés par des ceintures métalliques à la structure de bois existante. Par sa forme enveloppante qui pourrait évoquer les voiles d'une embarcation, il se dresse comme un signal à l'arrivée au quai. Au moment où vous lirez ces lignes, il devrait être en place, malgré les retards dus à l'ajustement délicat de son arrimage.

Cette installation vous ramènera à l'époque où le va-et-vient des traversiers et de ses passagers animait les lieux. Car, sous le titre *Un quai en mémoire*, on a illustré ses parois de quelques photographies rappelant divers états du quai au fil du temps, la plus ancienne remontant aux années 1890. Une façon d'entretenir la mémoire collective par le rappel de cet espace ouvert sur le large et qui fut, au milieu du XIXe siècle, la première porte d'entrée maritime de l'Île d'Orléans.

Au terme d'un long et patient cheminement de neuf années, le comité d'embellissement est fier de livrer enfin à ses concitoyens et aux visiteurs un belvédère digne du panorama qui s'offre à leurs yeux. Il s'en voudrait de ne pas remercier mesdames Alice Dunn et Lucille Pettigrew ainsi que monsieur Timothy O'Connor, qui ont mis à sa disposition certaines des photographies que vous pourrez y admirer.

*Robert Martel*

## *La petite histoire de Sainte-Pétronille*

### *La maison Noël – 85 chemin du Bout-de-l'Île*

Près du chemin menant au bout de l'Île se trouve une maison en bois à un étage, d'architecture d'esprit français avec son toit à deux versants. Comme bien d'autres maisons du village de Beaulieu, elle est construite à l'endroit où le roc est le plus apparent, ce qui permet de conserver le plus possible l'espace de terre arable pour l'agriculture. La maison est habitée bien avant 1808 par la famille de François Noël, cultivateur, et Françoise Côté, son épouse. Nous les retrouvons le 15 septembre de la même année chez le notaire Charles Voyer, à Québec. Au cours de cette journée, François Noël, fils majeur, passe un contrat de mariage avec sa future épouse, en l'occurrence Marie Josephe Plante. Elle est accompagnée de ses parents, Prisque Plante et Marie Dupille, tous de la paroisse de Saint-Pierre, Île d'Orléans. Le mariage sera célébré le 29 septembre.



Par la même occasion, les parents de François lui font donation de tous leurs biens et ce, avec l'obligation de ce dernier de pourvoir à leurs besoins jusqu'à la fin de leurs jours. Sur un des lots de terre qui traverse l'île de part en part, se retrouvent une maison, une grange et d'autres petits bâtiments. Quelques années plus tard, soit le 30 mars 1821, l'ensemble des bâtiments, y compris la maison, seront vendus avec une superficie de terrain de cinq perches de front par cinq perches de profondeur, situé entre le chemin de la Reine et à la cime du cap à l'arrière. La maison est habitée par Jean-Baptiste Fitzback, ferblantier. François Noël décède vers 1831 et l'année suivante, son épouse Marie-Joséphine, cède tous les biens reçus par son mari lors de leur mariage à son frère Pierre Plante.

Par la suite, la maison appartiendra successivement à Noël Hill Bowen, notaire à Québec et résident d'été en ce lieu; Olivier Noël, charpentier ainsi qu'à William Hastings Kerr, avocat de Montréal. Ce dernier vend sa maison le 14 mars 1863 à Georgina Sinclair Geddes, épouse de Joseph William Leaycraft, marchand originaire de la Martinique. Négociant, il fera plusieurs acquisitions de maisons dans le village et en 1871, il produira à partir de sa ferme, quatre-vingts livres de laine ainsi que cent livres de beurre. Monsieur Leaycraft, lors de la création de la Municipalité du Village de Beaulieu en 1874, exercera le rôle de premier maire de ce village. Sa nomination nous est connue seulement dans un rapport<sup>1</sup> écrit par André Charles Henri Pâquet, deuxième curé de la paroisse de Sainte-Pétronille de Beaulieu, lequel rapporte que le 30 septembre 1874, lors d'une fête à l'occasion du deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec, un feu de joie, présenté en face de l'église, fut alimenté par une douzaine de quarts vides de goudron donnés par monsieur Blackiston et monsieur Leaycraft, maire de Beaulieu<sup>2</sup>. À cette époque, le chemin ne passait pas devant l'église.

La maison est acquise en 1884 par John de Tessier Gogy Porteous, gérant de la Banque de Montréal à Québec. La résidence d'été sera alors connue sous le nom de « Allendale ». Elle sera acquise par la suite par des membres de sa famille.

Monsieur Louis-Arthur Richard, avocat et sous-ministre au Département de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries, à Québec, s'en porte acquéreur en 1924. Il participa en 1931 à la création du premier parc zoologique de Québec et fut parmi l'un des treize membres fondateurs de La Société Zoologique de Québec. En 1951, la maison est vendue à sa fille Louise. L'on apprenait, au cours du mois d'avril dernier, le décès de madame Louise Richard, épouse de feu Georges Hall, Ph.D. Elle était diplômée des Beaux-Arts, sous la direction de Jean-Paul Lemieux, et plus tard en traduction.

*Daniel B. Guillot*

Bibliographie sommaire :

1 : André Charles Henri Paquet. Notes diverses sur l'église. Sainte-Pétronille de Beaulieu. 1874-1875.

2 : Archives nationales Québec. Municipalités de la Province de Québec. 1852 à 1891.

## Bibliothèque « La Ressource »

### Nouveautés et suggestions de lecture du mois de juin 2009

- La petite fille en haut de l'escalier, de Judith Kelman
- Le piège à fou, de Monique De Grandmont
- Les maladresses du coeur, de Gilles Archambault
- Rue des mensonges, de Joy Fielding
- Un pays à l'aube, de Dennis Lehane
- Mort sur la forêt, de Patrick Nottret
- Les accommodements raisonnables, de Jean-Paul Dubois
- Même le mal se fait bien, de Michel Folco



### Remerciements

Merci à madame Marthe Rousseau et à monsieur Jean Boivin pour le don de livres.

### Rappel

Le concours Livromagie, livromanie se poursuit. N'oubliez pas de demander vos coupons de participation lors du retour de vos livres.

Des revues au coût de 0,25 \$ et des livres à 1 ou 2 \$ sont mis en vente régulièrement. Acquisitions intéressantes à faible coût. L'argent recueilli sert à l'achat de nouveautés.

### Club de lecture

Un club de lecture pour les moins de 13 ans sera offert en juillet. Le titre du programme de cette année, Agent 009 s'inspire des détectives. Attendez-vous à ce que l'Agent 009, ce fin limier, agent secret, enquêteur, inspecteur ou détective privé apparaisse dans un roman policier, un polar, un thriller, un livre de fiction rempli de mystères, de criminels ou d'enquêtes, une histoire d'horreur ou un suspense. Consultez les listes de livres suggérés à la bibliothèque.

### Pensées

- Hé papa, quand tu ouvres ton livre, il bat des ailes comme un oiseau, dit Delphine
  - Ah oui? Mais les livres sont des oiseaux, ma chérie. Quand ils sont bons, ils nous prennent et nous font voler dans notre tête.
  - Est-ce qu'il chante, ton livre?
  - Non, il enchante, dit Chantal
- (extrait de Lumière des oiseaux, de Pierre Morency)

*Lise Paquet*

*Pour l'équipe des bénévoles*

*de la bibliothèque La Ressource*

### CONCERT DE FIN D'ANNÉE DE NOTRE ÉCOLE DE MUSIQUE

Dimanche le 31 mai à 14 h 00 s'est déroulé un magnifique concert donné par nos élèves de violon, de violoncelle et de piano. Quelles belles prestations! Quel plaisir de se laisser charmer par nos talentueux élèves et le son de leur instrument, mais surtout de réaliser tout le travail et l'engagement de leur part, de leurs parents et de leurs professeurs.



Après le concert, public et artistes se sont réunis pour partager entre eux ces bons moments tout en dégustant un délicieux buffet. La responsable de l'école de musique nous a fait la surprise de nous offrir son sucre à la crème maison qui goûtait « l'amour d'une femme engagée ».

Merci à notre responsable madame Hélène St-Cyr et sa fidèle collaboratrice Nadine qui y mettent tout leur coeur pour en faire une réussite.

*Therry Archambault*

*Conseillère aux loisirs*



## Je me souviens...

À la fin de l'été 1957, mon père, le docteur André Beaulé, alors de retour de New York où il était allé se spécialiser en chirurgie, visita le Village de Sainte-Pétronille et décida de louer, avec option d'achat de monsieur Léonidas Laflamme une maison située sur la pointe de l'Île. Au cours des années qui suivirent, ma famille et moi devions y découvrir toute la beauté et le charme de ce beau village et de ces gens qui y habitaient. Encore aujourd'hui, bien des gens se souviennent de mon père puisque « vrai médecin » il effectuait régulièrement des visites à domicile, tel un curé dans son village.

*Je me souviens* de ce temps-là, c'est pourquoi au cours des prochains mois, j'ai l'intention avec l'aide de quelques collaborateurs et du journal *Le Beau Lieu* de vous faire revivre 50 ans d'histoires, de récits et d'anecdotes sur la vie d'alors à Sainte-Pétronille. Le tout sera agrémenté de quelques photos où vous vous reconnaîtrez peut-être! Sans doute que vous en jaszerez et si le cœur vous en dit, faites-moi part de vos commentaires. Qui sait peut-être cela réveillera-t-il en moi d'autres souvenirs... Voici un aperçu de quelques sujets de la prochaine rubrique *je me souviens* :

La gang du Bout-de-l'Île  
La « main » du village  
Les concerts sous les étoiles  
Les « pitounes » et les plages

Les domaines  
Les commerces  
L'église et les reposoirs  
Les tennis

### *La gang du Bout-de-l'Île*

Déjà 2 ans que nous passions nos vacances d'été et presque toutes les fins de semaine du printemps et de l'automne au bout de la rue Laflamme. Afin de mieux situer notre maison, je vous dirais que nous avions alors comme voisins immédiats monsieur Henri Toussaint, embouteilleur Claire-Fontaine 7 UP de Québec, monsieur Jean-Paul Tardif, président directeur général de Prêts et Revenus, ainsi que monsieur Eugène Proulx à l'emploi de la Québec Power. Je garde de cette lointaine époque le goût des belles voitures, celles qu'on surnomme les « belles d'autrefois ». Monsieur Toussaint possédait une « Thunderbird » décapotable et monsieur Tardif possédait plusieurs automobiles noires de marque « Cadillac ». De quoi faire rêver le jeune garçon que j'étais! Au fil des saisons, nous nous faisons de plus en plus de connaissances et d'amis dans le village. Mais voilà que l'été de 1960 modifia d'une façon remarquable la notion de « quelques amis ».



Cet été-là, mon oncle le Père Jean-Marie Beaulé, olat et professeur à l'Université d'Ottawa, vint passer ses vacances estivales chez nous à Sainte-Pétronille. Encore aujourd'hui, les 60 ans et plus natifs de la place se rappellent de lui. Mon oncle, en plus d'être professeur, était directeur des activités parascolaires à l'université. C'était un organisateur né avec une imagination débordante, doté d'une énergie et d'un sens de l'équipe hors du commun. Cet été 1960 fut le début d'une période d'exaltation et de grande joie pour les jeunes du village. Plusieurs photos en témoignent. Il avait le tour de rassembler les jeunes et d'organiser des grands jeux de scouts et des chasses au trésor et ce, à la grandeur du village. Il organisait aussi des jeux d'équipe tels le drapeau, le ballon chasseur, la cachette, etc. Je me souviens qu'au début des vacances, les jeunes venaient sonner à la porte pour demander à ma mère « quand est-ce qu'il arrive le Père Jean Marie » ? D'une année à l'autre, nous étions une quarantaine d'amis du bout de l'Île à l'attendre impatiemment et c'est avec joie que nous nous retrouvions tous ensemble.



Cela dura six belles années. Six années seulement, puisqu'il est décédé prématurément alors qu'il n'avait pas encore fêté 50 printemps. Ces années-là furent certainement parmi les plus mémorables pour de nombreux jeunes de la paroisse. Si « vous vous souvenez » de ces étés des années 60 avec le Père Jean-Marie, peut-être vous reconnaîtrez-vous sur ces photos. Venez m'en parler, ensemble nous nous souviendrons.

Au plaisir! *Yves-André Beaulé*



# Musique de Chambre à Sainte-Pétronille

## 2 JUILLET SOIRÉE DESJARDINS

Monique Pagé, soprano  
Claire Marchand, flûte  
André Moisan, clarinette  
David Ellis, violoncelle  
Martin Dubé, piano



**Au programme :** Berlioz, Saint-Saens, Chausson, Ravel, Weber, Schubert, Schmitt, Lachner, Mozart, Villa-Lobos, Chostakovitch

## 16 JUILLET SOIRÉE LA MAISON SIMONS

Marianne Fiset, soprano  
Marie-Eve Scarfone, piano

**Au programme :** Glinka, Moussorgsky, Granados, Manuel de Falla, Turina

## 23 JUILLET SOIRÉE COSSETTE

André Terebesi, piano

**Au programme :** Beethoven, Liszt, Sposalizio, Messiaen, Ravel

## 30 JUILLET SOIRÉE LES PIANOS ANDRÉ BOLDUC

Matt Haimovitz, violoncelle  
Jean Marchand, piano

**Au programme :** Beethoven, Bridge, Martinu, Poulenc

## 6 AOÛT SOIRÉE ME MARC BELLEMARE

Valérie Milot, harpe

**Au programme :** Hindemith, Sonate, Renié, Lizotte, Salzedo

Ariane Lajoie, violon  
Chloé Dominguez, violoncelle  
Akiko Tominaga, piano

**Au programme :** Mozart, Mendelssohn

## 13 AOÛT SOIRÉE LA FONDATION VIRGINIA-PARKER

David Jalbert, piano

**Au programme :** Haydn, Rachmaninov, Mendelssohn, Ravel

Tous les concerts sont présentés à 20 h 30 à l'église de Sainte-Pétronille.

Le prix d'un billet est de 30 \$ par concert.

Le prix d'un billet pour étudiant est de 15 \$ (sur présentation d'une carte d'étudiant).

Abonnement au prix de 150 \$ (six concerts + un laissez-passer pour un concert de votre choix)

Informations et réservations : 418 828-1410 ; 418 643-8131

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 828-2270 ou nous l'envoyer par courriel ([ste-petronille@qc.aira.com](mailto:ste-petronille@qc.aira.com)) ou tout simplement le faire parvenir au bureau de la mairie. La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles pour le journal Autour de l'Île est le **1<sup>er</sup> juillet 2009**.

### Équipe de rédaction

- Esther Charron, conseillère responsable
- Gaston Lebel, secrétaire-trésorier
- Jacques Grisé, maire

### Collaborateurs :

Daniel B. Guillot  
Lise Paquet  
Robert Martel  
Yves-André Beaulé



*Le Beau Lieu*

Rédaction et infographie : Patricia Couture

